

Déclaration Arabe sur la Réduction des Risques de Catastrophe dans les Villes

Aqaba, Jordanie

21 mars 2013

Nous, les Maires et les représentants des gouvernements locaux réunis avec les responsables de gouvernements nationaux,

Ayant participé à la **1^{ère} Conférence Arabe sur la Réduction des Risques de Catastrophe**, du 19 au 21 mars à Aqaba en Jordanie,

Se félicitant de l'appui apporté par le PNUD, UNISDR, la Ligue des Etats Arabes, l'Agence Suisse pour la Coopération et le Développement et l'Autorité de la Zone Economique Spéciale d'Aqaba, dans la mobilisation des maires arabes et des autorités locales,

Notant que :

- Plus de 56% de la population arabe vit à présent en milieu urbain (grandes et petites villes), alors que dans certains pays le pourcentage des habitants des zones urbaines représente déjà 80% de la population totale¹;
- La croissance démographique de la population des zones urbaines connaît un rythme accéléré, alors que le taux de croissance globale de la population est parmi les plus élevés dans le monde ;
- Les zones urbaines dans les pays arabes sont une grande source de développement économique et humain, vu le potentiel de ces zones en matière d'emploi, d'éducation, de santé, des moyens de communication, de commerce et de tourisme ;
- Un environnement bien conservé conjugué avec le savoir-faire et les compétences traditionnels en matière des modes de vie, réduit de façon considérable les facteurs de risque de catastrophe, renforce la résilience des communautés urbaines, épargne les vies humaines ainsi que les biens et les moyens de subsistance communautaires.
- La plupart des villes et villages arabes se situent dans des zones à haut risque, comprenant des côtes et des zones à activités sismiques et volcaniques, se trouvant ainsi exposés aux risques de catastrophe telles que les tremblements de terre, les inondations, les inondations-éclair et les tempêtes ;
- Les risques de catastrophe causés par le changement climatique, notamment dans les zones urbaines, en raison de la fréquence élevée et la sévérité des incidents hydrométéorologiques, comme la sécheresse, les inondations-éclair et les tempêtes, sont appelés à avoir des impacts plus significatifs incluant le risque d'insécurité alimentaire. Les villes arabes seront ainsi de plus en plus exposées aux inondations et à l'érosion côtière ainsi qu'aux tempêtes et aux inondations-éclairées ;
- Le développement durable recommande l'intégration de la planification urbaine dans les divers secteurs comme par exemple; l'infrastructure, l'environnement et autres secteurs socio-économique, afin d'augmenter la résilience aux catastrophes, en englobant la protection et la conservation des

¹ UNHABITAT, 2012 : The State of Arab Cities Report 2012, Challenges of Urban Transition

ressources naturelles (eau, terres, ceintures vertes et marécages). Il est important d'intégrer les approches genre et de cibler de manière prioritaire les populations les plus vulnérables ;

- Les politiques de gestion des risques de catastrophe appropriées et des institutions de mise en œuvre opérationnelles sont indispensables pour mettre en œuvre les mesures de réduction des risques de catastrophe ;
- Un investissement suffisant dans la réduction des risques est nécessaire pour minimiser les pertes, les dégâts et les risques ainsi que la protection des biens de subsistance des communautés. ;
- La société civile joue un rôle important dans le renforcement des capacités et la sensibilisation des communautés. Il est important d'engager les organisations de la société civile dans la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programme de réduction des risques et des activités.

Rappelant:

- La Campagne Mondiale pour la Prévention des Catastrophe 2010-2015 pour des villes Résilientes : « Ma Ville se Prépare ! » visant à parvenir à des communautés urbaines résilientes et durables, basée sur les principes du Cadre d'Action de Hyōgo ;
- Le discours des maires sur les Villes Résilientes lors de la 3^{ème} Session de la Plateforme Mondiale pour la Réduction des Risques de Catastrophe, qui a demandé à UNISDR de travailler avec les réseaux des villes, les entités de l'ONU et les organisations de la société civile pour soutenir les préparatifs locaux en vue de la réduction des risques de catastrophe et du renforcement de la capacité de résilience locale ;

D'ici fin 2017, nous sommes déterminés à :

- I. Créer une unité ayant pour vocation la planification et la gestion des programmes de réduction des risques de catastrophe, comprenant l'atténuation, la préparation, la réponse et le relèvement au niveau des municipalités,
- II. Recommander la mise en place d'un dispositif légal pour : i) clarifier les responsabilités des parties prenantes dans la réduction des risques de catastrophe, ii) le zonage de l'utilisation des terres en vue de réduire l'exposition de l'infrastructure des villes aux aléas, iii) des sanctions pour non-respect des lois et des incitations à la conformité aux normes de sécurité
- III. Allouer au moins 2% du budget annuel des villes à la réduction des risques de catastrophe, pour l'intégration de la réduction des risques dans tous les secteurs de développement, l'amélioration des capacités institutionnelles, le renforcement de la résilience des infrastructures et la préparation communautaires² ;
- IV. Elaborer au moins un rapport d'évaluation des risques de la ville (comprenant les bâtiments publics, les écoles, les installations de santé, les parties historiques des villes, et les zones d'héritage culturel) en vue de

² En fonction des contextes locaux, ces travaux peuvent comprendre la construction ou le renforcement de digues, de systèmes de drainage des eaux de pluies, l'entretien des ceintures vertes/forêts, la sensibilisation du public, l'alerte précoce, la formation, l'achat d'équipements de secours et d'alerte, la création d'équipes de secours, le stockage de matériels de secours, et/ ou l'octroi de micro-crédits pour remplacer les moyens de subsistance après les catastrophes, etc.

guider les plans et les décisions de développement urbain et garantir que cette information ainsi que les plans pour la résilience des villes soient facilement accessibles au public ;

- V. Elaborer une Stratégie de réduction des risques de catastrophe à travers des consultations avec les parties prenantes, en vue de définir des plans réalistes pour la réduction des risques de catastrophe en cohérence avec les stratégies nationales de réduction des risques. ;
- VI. Mettre en œuvre au moins une campagne de sensibilisation publique afin d'accroître la compréhension des risques de catastrophe par la population et les actions qu'elle puisse entreprendre pour les minimiser ;
- VII. Recommander que les programmes d'éducation et de formation sur la réduction des risques de catastrophes soient mis en place dans les écoles et les universités et que le Réduction des Risques soit intégrer dans le curriculum de l'éducation;
- VIII. Construire ou restaurer au moins deux infrastructures afin de réduire les risques de catastrophe; cela peut être une digue, un barrage ou un système de drainage d'inondations, ou tout autre infrastructure essentielle.
- IX. Assurer que des mesures d'atténuation de catastrophes soient mises en œuvre dans au moins deux bâtiments de gouvernement, deux écoles et deux hôpitaux³ ;
- X. Mettre en place un système de surveillance de l'application des codes de construction et d'aménagement du territoire;
- XI. Mettre en place un comité d'alerte précoce de la ville dans le but de préparer et diffuser les alertes et les mises en garde contre les catastrophes à l'intention des communautés à haut risque⁴ ;
- XII. Mettre en place une équipe communautaire de recherche et de secours urbains et lui assurer la formation nécessaire à mener les recherches et les secours, combattre les incendies, offrir des soins de premiers secours et assurer l'évacuation en cas d'inondations et de tremblements de terre si nécessaire;
- XIII. Mettre en œuvre au moins deux plans pour protéger les ressources naturelles afin d'atténuer les risques de catastrophes ; par ex. des chaînes de drainage naturelles (canaux, rivières), marais/marécages, mangroves, forêts/ceintures vertes, les bassins versants, si et là où cela est nécessaire ;
- XIV. Accorder une attention spéciale aux sites historiques et à ceux d' « héritage culturel mondial » dans la région Arabe et allouer des ressources pour la protection de ces sites des catastrophes naturelles.
- XV. Renforcer la coopération inter-villes pour échanger les connaissances et les expertises entre municipalités et autorités locales.
- XVI. A faire du 21 Mars de chaque année, la journée arabe de la réduction des risques de catastrophe

³ Cela peut comprendre le fait de contracter une assurance pour les bâtiments et l'infrastructure critiques (bureaux gouvernementaux de ville, ponts, hôpitaux, écoles, aéroports, gares ferroviaires/gares routières, ports) de façon à ce que soit transféré les risques de catastrophes au secteur d'assurance, et former un partenariat avec le secteur assurance pour promouvoir l'assurance risque pour l'industrie du secteur privé et le logement ;

⁴ Il pourrait s'agir de la mise en place d'un comité multidisciplinaire qui reçoit des sources nationales et internationales l'information concernant l'alerte à la catastrophe et la diffuser parmi le public à travers diverses chaînes ; par ex. les media, les mosquées, les églises, les organisations communautaires, les institutions éducatives ;

Observations:

- 1- Nous sommes engagés par cette déclaration jusqu'à la fin de 2017. Elle sera revue en 2015 pour s'assurer de sa cohérence avec le nouveau Cadre Mondial pour la Réduction des Risques de Catastrophe qui sera adopté en 2015 (post Cadre d'Action de Hyōgo ou CAH2)
- 2- Nous notons le fait que les pays arabes sont à différents niveaux de développement de leurs systèmes de réduction de risques et que les villes disposent de capacités différentes pour mettre en œuvre cette déclaration. Même si le niveau d'engagement est le même pour tous, les progrès dans la mise en œuvre de la présente déclaration seront par conséquent différents.